



TREMOUILLE SAINT LOUP

Compte rendu de la séance du jeudi 16 novembre 2023

sous la présidence de Monsieur Bruno EYZAT

Présents : Bruno EYZAT, Alexander CONSTANTIN, Andre AUBERT, Guy BOYER, Samuel AUBERT, Jean-Claude PARREY, Bernadette ROUSSEAU

Excusés : Alexandre GUILLAUME représenté par Samuel AUBERT, Eliane MAGNY représentée par Bruno EYZAT

Secrétaire(s) de la séance : Bernadette ROUSSEAU

Ordre du jour:

1-Vote virement de crédits

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	-3 500.00	
6411	Personnel titulaire	+3 500.00	
TOTAL :		0.00	0.00

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-5 000.00	
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	+5 000.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, vote les réajustements des comptes et approuve les décisions modificatives.

2-Renouvellement ligne de Trésorerie

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la ligne de trésorerie arrive à échéance le 29 janvier 2024 et qu'il serait souhaitable de la renouveler pour faire face à des besoins ponctuels de trésorerie en attente du versement des subventions.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de renouveler la ligne de trésorerie à hauteur de 30 000 € auprès du Crédit Agricole. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide de renouveler la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole.

3-Portant adhésion au pôle santé au travail du centre de gestion du Puy-De-Dôme

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer la convention proposée par le Centre de gestion du Puy-de-Dôme. Cette collaboration a pour finalité d'assurer le suivi médical réglementaire des agents, de prévenir les risques professionnels, d'améliorer les conditions de travail de tous les agents, d'améliorer la prise en charge des agents en difficulté, de maîtriser les coûts directs et indirects engendrés par l'absentéisme.

4-Renouvellement contrat de travail d'un adjoint technique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de renouveler le contrat de travail de Mme Véronique GATIGNOL en tant qu'Adjoint Technique Territorial non titulaire, à raison de 12 h par mois pour une durée de 1 an à compter du 12 décembre 2023. L'intéressée sera rémunérée selon l'indice correspondant au 1er échelon de l'échelle C1 du Grade d'Adjoint Technique Territorial. Mme Véronique

GATIGNOL sera chargée de l'entretien des bâtiments communaux (Mairie, Maison des Associations et Local Technique, Gîtes Ruraux, Eglise etc...)

5-Tarifs location gîte 954 à l'année

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de louer le gîte 954 à l'année pour un montant de 250€ + électricité 27cts le KWH + forfait eau 14€, à compter du 1^{er} décembre 2023.

6-Tarifs et période ouverture des gîtes 2024

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de revoir les tarifs des gîtes ruraux pour l'année 2024. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de changer les tarifs pour l'année 2024 et d'ouvrir les gîtes du 30/03/2024 au 06/10/2024. Ces nouveaux tarifs seront appliqués à partir du 30/03/2024

Gîtes	HAUTE SAISON			HORS SAISON					
	Juillet et Août			Personne Hors Commune			Personne de la Commune*		
	Semaine	Nuitée	Week-end	Semaine	Nuitée	Week-end	Semaine	Nuitée	Week-end
954	210	35	80	160	35	80	140	30	73
955	210	35	80	160	35	80	140	30	73
956	230	45	100	280	45	100	200	40	93
957	300	45	100	230	45	100	200	40	93

* Sur la base de la Liste Electorale

Le tarif de l'électricité a été revu et sera facturé 27 cts le KWH sur les mois d'Avril, Mai et fin Septembre

7-Révision Tarifs Maison des Associations 2024

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal donne son accord pour appliquer les tarifs énumérés ci-dessous à compter de ce jour.

LOCATION	HABITANTS		ASSOCIATIONS		CAUTION
	Commune (1)	Hors Commune	Commune	Extérieures	
SALLE (2)	120.00€	170.00€		100.00€	300.00€
MATERIELS	30€/jour	30€/jour		30€/jour	1 000.00€
CHAUFFAGE	30€/jour	30€/jour	30€/jour	30€/jour	/

(1) sur la base de la liste électorale

(2)tarif week end(du vendredi 18 h au dimanche 18h)

8-Vente terrain Hautevialle

Le Conseil Municipal demande plus de reflexion et aucune décision n'a été prise ce jour.





TREMOUILLE SAINT LOUP

Compte rendu de la séance du jeudi 30 novembre 2023

sous la présidence de Monsieur Bruno EYZAT

Présents : Bruno EYZAT, Alexander CONSTANTIN, Andre AUBERT, Guy BOYER, Samuel AUBERT, Jean-Claude PARREY

Excusés : Alexandre GUILLAUME, Eliane MAGNY représentée par Bruno EYZAT, Bernadette ROUSSEAU représentée par Samuel AUBERT

Secrétaire(s) de la séance : Samuel AUBERT

Ordre du jour:

1 Vente terrain d'Hautevialle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur LEVET Alain demande depuis des années la réparation par la commune du mur de soutènement devant son habitation.

Or, la commune n'a pas les finances pour remettre en état ce mur.

Monsieur LEVET Alain souhaite donc acquérir un morceau de l'ancien chemin n°9 déclassé situé devant sa maison pour refaire le mur de soutènement. Ce chemin a été déclassé le 25 juin 2007 car il n'était plus utilisé. La commission des travaux s'est rendue chez Monsieur LEVET Alain pour faire un état des lieux du mur de soutènement et du chemin.

Après en avoir délibéré, 1 voix Pour et 7 voix Contre, le Conseil Municipal:

- **DECIDE** de ne pas vendre le morceau de chemin demandé à Monsieur LEVET Alain.
- **ACCEPTE** que Monsieur LEVET Alain remonte le mur de soutènement à ses frais avec la mise en place d'un garde corps normalisé. Les frais de bornage seront également à ses frais.

2-Virement de crédits

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615231	Entretien, réparations voiries	-2 100.00	
6554	Contribution organismes de regroupement	2 100.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, vote les réajustements des comptes et approuve les décisions modificatives.

3-Aménagement du bourg

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la possibilité qui s'offre à la commune d'obtenir des subventions pour l'Aménagement du Bourg auprès des services de l'État dans le cadre de la Dotation d'Équipement Territoires Ruraux DETR et auprès du Département du Puy de Dôme dans le cadre des Fonds des Initiatives Communales (FIC)

Le taux de la subvention sollicitée DETR serait de 30 % du montant HT dans la limite du plafond des travaux subventionnés et le taux de la subvention sollicitée FIC serait de 40% du montant HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement prévisionnel proposé par Monsieur le Maire
- **SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2024 et l'aide du département du Puy de Dôme au titre du FIC
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder à la dévolution des travaux et pour effectuer les actes de gestion nécessaires à leur réalisation complète.



